

Commune de La Haye
Conseil municipal du 1^{er} mars 2022
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Date de convocation : le 23 février 2022
Affiché le 07/03/2022

Nombre de conseillers en exercice : 36
Nombre de présents : 25
Nombre d'absents : 11
Nombre de pouvoirs : 6
Suffrages exprimés : 31 voix
Majorité : 16 voix

Le Conseil municipal de la Ville de LA HAYE s'est réuni le 1^{er} mars 2022 à 20 heures 15 minutes, sous la Présidence de Alain LECLERE, Maire de La Haye.

Madame Michèle BROCHARD a été désignée Secrétaire de séance.

Sont présents :

AUBIN Éric, BALLEY Olivier, BATAILLE Marie-Jeanne, BOUCHARD Line, BROCHARD Michèle, DEBREUILLY Fanny, GOSSELIN Didier, GUILBERT Albert, GUILLOTTE Bénédicte, HAREL Thierry, KERVELLA Catherine, LAURENT Patrice, LEBALLAIS Clotilde, LECLERE Alain, LECLUZE Marie-France, LEGOUEST Stéphane, LEMARIE Nathalie, LEPARMENTIER Franck, LEPREVOST Jean-Michel, LEROUX Pascal, MALASSIS Marylène, MAUGER Gaston, PESNEL Dominique, POLFLIET Éric, ROPTIN Laurence.

Absents ayant donné un pouvoir :

BROCHARD Sylvie à LEGOUEST Stéphane, BURET Charlène à LEBALLAIS Clotilde, LEFILLIASTRE Adeline à BATAILLE Marie-Jeanne, OZOUF Anthony à BROCHARD Michèle, RUET Séverine à BROCHARD Michèle, SUAREZ Guillaume à KERVELLA Catherine.

Sont absents et excusés :

COUILLARD Gilbert, FREMOND Séverine, LE GREVELLEC Bruno, LEBRUMAN Chantal, MORIN Jean.

DEL20220301_016 GENERAL – Avis sur un second projet de parc éolien en mer dans la zone « Centre Manche »

Rapporteur : Alain LECLERE

Par lettre en date du 26 janvier 2022, la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL) de Normandie sollicite l'avis du Conseil municipal sur le projet de construction d'un second parc éolien en mer dans la zone "Centre-Manche", d'une puissance pouvant aller jusqu'à environ 1,5 GW, dans la partie Est de cette zone.

Ce projet fait l'objet d'une concertation préalable portée par le Ministère de la Transition Écologique et RTE qui a lieu du 03 janvier 2022 au 7 mars 2022 et du 25 avril 2022 au 16 mai 2022.

Ceci exposé,

Il est proposé au Conseil municipal d'adopter la délibération suivante :

VU le Code général des Collectivités territoriales ;

VU le Code de l'environnement notamment son article L.121-8-1 ;

VU la lettre de la DREAL Normandie en date du 26 janvier 2022 ;

CONSIDERANT la nécessité de rendre un avis sur ce projet de parc éolien en mer ;

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal

ARTICLE UNIQUE

Emet un avis défavorable sur le second projet de parc éolien en mer en Centre Manche.

Vote : Pour : 8

Contre : 18

Abstention : 5

Fait et délibéré à La Haye, le 1^{er} mars 2022

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Alain LECLERE

Signature électronique



Le document original, comportant la signature électronique, est disponible sur simple demande.

Le présent acte peut, s'il est contesté dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet des recours suivants :

- Recours administratif gracieux auprès de mes services.
- Recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Caen (Par voie dématérialisée via www.telerecours.fr ou voie postale au 3, rue Arthur Le Duc 14050 Caen Cedex 4).